

FORMULAIRE DE CANDIDATURE A l'évaluation de Labellisation « RSE CHIMIE »

Ce formulaire de candidature est destiné aux entreprises, ayant mis en œuvre une démarche de labellisation RSE selon le référentiel RSE CHIMIE et souhaitant organiser l'évaluation de labellisation par l'organisme tiers indépendant AFNOR Certification.

- Le présent formulaire doit être complété et signé par l'entreprise candidate, puis retourné à France Chimie (Label-RSE-chimie@francechimie.fr) et, en copie, à votre France Chimie Régionale de rattachement pour information.
- France Chimie vérifiera l'éligibilité et fera suivre à AFNOR Certification.
- Après examen et si celui-ci est complet, un contrat pour l'évaluation de labellisation sera ensuite transmis à l'entreprise candidate par AFNOR Certification conformément au dispositif de gestion de la candidature.

1

Identification de votre entreprise (site principal)

Raison Social	Cliquez ici pour entrer du texte.
Code APE	Cliquez ici pour entrer du texte.
N°SIREN	Cliquez ici pour entrer du texte.
N°SIRET	Cliquez ici pour entrer du texte..
Adresse site principale	Cliquez ici pour entrer du texte.
Dirigeant	
Tel	
Email	
Resp. RSE / Marché Durable	Cliquez ici pour entrer du texte.
Fonction	Cliquez ici pour entrer du texte.
Tel	Cliquez ici pour entrer du texte.
Email	Cliquez ici pour entrer du texte.

2

Statut de votre entreprise

Votre entreprise est-elle adhérente à France Chimie ?

Oui	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>

Votre entreprise est signataire de la charte Responsable Care ?

Oui	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>

Date de signature :

Votre entreprise a-t-elle été accompagnée avec la démarche « Diagnostic Confirmé » ?

Oui	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>

Date de l'attestation : _____

Nom de la personne qui a accompagné l'entreprise : _____

Votre entreprise détient-elle des certifications internationales (joindre les justificatifs) ?

ISO 9001	<input type="checkbox"/>
ISO 14001	<input type="checkbox"/>
ISO 45001	<input type="checkbox"/>
ISO 50001	<input type="checkbox"/>

3

Informations sur votre demande de labellisation

2.1 – Objet social :

Nous vous remercions de nous indiquer :

- votre objet social :

- l'ensemble de vos activités, avec mention, le cas échéant, de votre ou de vos activités dominantes :

2.2 – Votre organisation :

Nous vous remercions de nous indiquer :

- Votre effectif (présent sur le/les sites(s))

Avez-vous d'autres sites que votre siège / site principal à intégrer au périmètre du label ?

Oui	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>

Si oui, nous vous remercions de nous les indiquer en précisant :

- leur nombre,
- leur structure,
- leur nature (délégation, section, comité, établissement, ...),
- leur effectif,
- leur implantation géographique (adresse exacte),
- leur capacité juridique (doté ou non de la personnalité morale),
- leur numéro de SIRET.

Les fonctions supports sont-elles présentes sur le (les) sites

Oui	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>

Faites-vous partie d'un groupe et si oui, lequel ? :

Oui	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>

2.3 - Les options

Souhaitez-vous obtenir un rapport d'évaluation du Label RSE Chimie (1 jour supplémentaire) ?

Oui

Non

Souhaitez-vous obtenir une correspondance avec le Label Engagé RSE d'Afnor Certification (0,25 jour supplémentaire) ?

Oui

Non

4

3. CHAMP, PERIMETRE DE LABELLISATION ET CALENDRIER :

Le champ et le périmètre de labellisation sont les activités et sites géographiques de votre organisme concernés par votre dispositif faisant l'objet de l'évaluation.

Le champ et le périmètre de labellisation sont appelés à figurer sur l'attestation de labellisation RSE CHIMIE.

Nous attirons votre attention sur le fait que le périmètre de labellisation doit être suffisamment représentatif des activités de votre organisme et ne peut se limiter à votre seul siège social ou établissement principal, en cas de pluralité de sites.

Liste de vos activités concernées par la démarche de labellisation :

Liste de vos sites géographiques concernés par la démarche de labellisation :

(merci de bien indiquer les adresses, étant précisé que le siège ou l'établissement principal est obligatoirement inclus dans le périmètre de labellisation)

Précision sur vos activités ou précisions particulières

4

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, agissant en qualité de

Représentant légal de l'entreprise immatriculée au RCS sous le n° et dont le siège social est

Certifie sur l'honneur que cette dernière n'a fait l'objet, au cours des 3 dernières années précédant le dépôt du dossier de candidature à la labellisation RSE CHIMIE d'aucune :

- Condamnation pour délit d'entrave ;
- Condamnation pénale concernant le travail dissimulé, la non-discrimination et l'égalité de traitement ;
- Condamnation judiciaire impliquant un membre dirigeant de l'entreprise à la suite d'une situation d'infraction au droit de la concurrence, de corruption ou de conflit d'intérêt ;
- Condamnation judiciaire relative à une infraction au code de l'environnement en lien avec la pollution de l'eau et des sols.

En annexe :

- Règlement du Label RSE Chimie
- Charte graphique du Label RSE Chimie

5

VALIDATION ET SIGNATURE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Fait à

Le

Signature et cachet du représentant
légal de l'entreprise

Annexes

Règlement du Label RSE Chimie

Charte graphique du Label RSE Chimie

Règlement du label RSE Chimie

Version Avril 2026

France Chimie est une union de syndicats professionnels qui représente les entreprises du secteur de la chimie.

Le Label RSE Chimie s'adresse aux entreprises de la chimie, en particulier les PME et ETI, adhérentes aux syndicats membres de France Chimie, quel que soit leur niveau de maturité RSE. Il a été conçu pour accompagner aussi bien les entreprises qui en sont phase de structuration de leur démarche que celles déjà engagées.

1. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités d'accès et d'utilisation du label « RSE Chimie » et de fixer les droits et obligations de l'entreprise candidate au label vis-à-vis de France Chimie, propriétaire du label.

L'entreprise candidate au label s'engage à respecter les règles et obligations définies par le présent règlement. Le non-respect de ces règles peut conduire au retrait du label dans les conditions définies à l'article 5.2.

2. Conditions de participation au dispositif d'accompagnement RSE Chimie de France Chimie

2.1 Condition relative à l'adhésion

Pour avoir accès au dispositif, l'entreprise candidate au label doit être adhérente aux France Chimie Régionales ou au LENICA, et s'acquitter pleinement de la part nationale de la cotisation.

2.2 Conditions relatives à l'inscription

L'entreprise candidate au label doit :

- Etre signataire de la charte *Responsible Care*[®]
- Avoir réalisé un diagnostic RSE Chimie, constitué de l'[autodiagnostic Responsible Care](#)[®] sur l'outil¹ en ligne du Cefic, et complété de 4 questions supplémentaires sur les sujets sociaux et sociétaux
- Avoir défini un plan d'actions RSE réaliste et adapté
- Remplir les 8 critères incontournables prévus par le Label RSE Chimie.

Pour déposer une candidature, l'entreprise doit :

- Télécharger le dossier de candidature sur la [page dédiée](#) du site de France Chimie.
- Renvoyer le dossier dûment complété, daté et signé par mail à Label-rse-chimie@francechimie.fr, en mettant en copie la [France Chimie régionale](#) à laquelle l'entreprise adhère.

¹ outil structurant qui permet de faire un état des lieux clair des pratiques

L'entreprise s'engage lors du dépôt de son dossier de candidature à ce que les informations communiquées par ses soins dans le dossier de candidature soient sincères et fidèles à date de dépôt du dossier.

Après le dépôt du dossier de candidature, France Chimie confirme l'éligibilité et transmet la candidature de l'entreprise à AFNOR Certification. AFNOR Certification assure les prestations d'évaluation pour l'attribution du label. L'entreprise candidate au label contractualise directement avec AFNOR Certification après reçu une proposition. AFNOR Certification assigne un(e) évaluateur(trice) à la conclusion du contrat.

3. Conditions d'utilisation du logo du label RSE Chimie

Le label RSE Chimie est associé à un logo décliné selon les niveaux de labellisation. Les déclinaisons du label sont les suivantes (ci-après le(s) « Logo(s) ») :



Niveau Engagement



Niveau Progrès



Niveau Maturité



Niveau Excellence

L'utilisation de tout autre signe, marque, logo de quelque nature que ce soit, de France Chimie est interdite, sauf accord écrit et préalable de France Chimie.

A compter de la date de délivrance du label par France Chimie, en ce pendant une période de 3 ans, l'entreprise labellisée pourra communiquer sur le label et utiliser le(s) logo(s) dans les conditions prévues à la charte graphique figurant en Annexe du présent règlement.

Le droit d'utilisation des logos octroyés comprend le droit non-exclusif, gratuit, personnel et non transférable de reproduire le(s) Logo(s) pour les finalités, supports et durée prévus aux présentes, sur tout le territoire français. L'entreprise labellisée n'est pas autorisée à modifier ou adapter le(s) Logo(s) de quelque façon que ce soit. Les dispositions des présentes n'emportent aucun transfert des droits de propriété sur le(s) Logo(s).

Le Logo ne peut être utilisé que pendant la durée de la validité du label (3 ans) et exclusivement pour les finalités de celui-ci.

L'entreprise candidate au label ne peut pas utiliser le Logo pendant l'instruction de son dossier de candidature. L'entreprise n'est autorisée à communiquer sur la labellisation ou à utiliser le Logo qu'à compter de la date de délivrance du label.

L'entreprise labellisée est autorisée à apposer le Logo sur sa documentation institutionnelle, commerciale et technique (brochures publicitaires, commerciales, documents techniques, sans restriction de support – papier, CD-ROM, internet, intranet, support magnétique etc.).

Elle s'engage à ne pas utiliser le(s) Logo(s) en violation des dispositions des présentes, ainsi qu'à des fins ou dans des conditions illicites, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, susceptibles de porter atteinte aux droits ainsi qu'à l'image de France Chimie ou de tout tiers.

L'entreprise labellisée s'interdit de déposer, enregistrer, utiliser ou exploiter, dans quelque territoire que ce soit, de marque ou signe identique ou similaire au(x) Logo(s), susceptible de leur porter atteinte ou de créer une confusion avec ceux-ci. France Chimie se réserve le droit de prendre toute mesure destinée à contrôler le respect des dispositions des présentes.

L'entreprise labellisée a la charge de veiller au bon usage de la labellisation et du Logo, sans que France Chimie ne puisse être tenue responsable d'une utilisation non conforme ou frauduleuse.

L'entreprise labellisée s'oblige à signaler dans les plus brefs délais à France Chimie toute atteinte aux droits sur le(s) Logo(s) dont elle aurait connaissance, notamment tout acte de détournement, contrefaçon, concurrence déloyale ou parasitisme.

L'entreprise labellisée est seule responsable de son utilisation du Logo et des conséquences directes ou indirectes qui pourraient en résulter.

Le retrait de la labellisation, pour quelque motif que ce soit, entraîne immédiatement la résiliation de plein droit de la licence d'utilisation du ou des Logos.

Tout manquement aux règles d'utilisation des Logos, non réparé dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de l'envoi d'un courrier recommandé avec avis de réception notifiant le manquement en cause, peut entraîner le retrait du label, la résiliation de plein droit de la licence d'utilisation du logo. La résiliation pour quelque motif que ce soit de la licence d'utilisation du Logo emporte l'obligation pour l'entreprise de cesser immédiatement toute utilisation de la Marque et, notamment d'en retirer toute reproduction de tous ses supports.

4. Confidentialité

France Chimie s'engage à conserver comme strictement confidentielles et à ne pas divulguer, révéler ou exploiter, directement ou indirectement, les informations qu'elle a pu recueillir sur l'entreprise candidate au label. Elle s'engage à reporter cette obligation de confidentialité auprès de tout prestataire de son choix éventuellement appelé à intervenir dans le processus d'attribution ou de maintien de la labellisation.

L'obligation de confidentialité perdurera pendant une durée de cinq (5) ans à compter de date de déchéance du label, pour quelque motif que ce soit.

France Chimie ne saurait être tenue pour responsable de la divulgation d'une information si celle-ci relève du domaine public ou si elle a été obtenue licitement à partir d'autres sources.

5. Délivrance, retrait et renouvellement du label RSE Chimie

5.1 Délivrance du label RSE Chimie

Le label est délivré pour une durée de trois ans, avec un suivi à 18 mois permettant de vérifier la dynamique de progrès et la mise en œuvre des engagements pris.

L'évaluation est réalisée sur site par AFNOR Certification, organisme tiers indépendant. La durée de l'évaluation est adaptée au profil de l'entreprise, notamment pour les PME et ETI. Elle est optimisée si l'entreprise est déjà engagée dans une démarche RSE ou certifiée ISO. À l'issue de l'évaluation, France Chimie attribue un score de maturité RSE, remet une synthèse d'évaluation et délivre le Label RSE Chimie pour une durée de trois ans.

5.2 Retrait du label RSE Chimie

L'entreprise labellisée informera France Chimie d'une mise en demeure d'une administration publique pour une non-conformité réglementaire et de ses actions de suivi.

Le non-respect d'une ou plusieurs des obligations énoncées par le présent règlement peut entraîner la suspension temporaire ou le retrait du label.

Une décision de retrait de la labélisation peut être également prise à l'égard d'une entreprise labellisée dans les cas suivants :

- à la demande de l'entreprise, notamment en cas de réorganisation empêchant momentanément le maintien de la conformité de son dispositif au cahier des charges,
- sur demande d'AFNOR Certification et/ou de France Chimie, en raison de non-conformités constatées par rapport au cahier des charges et/ou de non-respect de la procédure de labélisation, après accord du Comité d'éthique du Label RSE Chimie.

Dans les cas mentionnés ci-dessus, l'entreprise labellisée, AFNOR Certification ou France Chimie sollicitent le Comité d'éthique du Label RSE Chimie (en écrivant à l'adresse mail Label-RSE-Chimie@francechimie.fr), organe compétent pour statuer sur la décision de suspension temporaire et/ou du retrait de la labélisation. Le Comité d'éthique est saisi, se réunit et statue dans les conditions définies à l'article 6 du présent règlement.

En cas de décision de retrait définitif du label prononcée par le Comité d'éthique, le retrait ne devient effectif qu'un mois après l'envoi par France Chimie d'une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure de remédier au(x) manquement(s) constaté(s) restée infructueuse. Pendant ce délai, le Comité d'éthique peut prononcer la suspension temporaire du label. L'entreprise concernée peut tout mettre en œuvre pour faire cesser le(s) manquement(s) constaté(s) et demander la levée du retrait. La levée du retrait est possible après analyse des nouveaux éléments transmis par l'entreprise labellisée au Comité d'éthique.

5.3 Renouvellement du label RSE Chimie

Dans un délai de trois ans après la date de délivrance du label, l'entreprise pourra demander un renouvellement de son label. Ce renouvellement sera l'occasion pour l'entreprise de faire la démonstration d'une amélioration globale lui permettant éventuellement d'obtenir un niveau de maturité supérieur.

6. Recours auprès du Comité d'éthique

Pour toute contestation et réclamation relative au label, quel qu'en soit la nature, le Comité d'éthique peut être saisi à la demande de l'entreprise candidate au label ou labellisée, AFNOR Certification ou France Chimie. Le Comité d'éthique est le seul organe compétent pour traiter des retraits de label, des contestations, réclamations ou requêtes relatives au label RSE Chimie.

6.1 Composition et rôle du Comité d'éthique

Le Comité d'éthique est constitué de personnalités qualifiées : représentants de France Chimie (responsable RSE, juriste, directeur des affaires techniques...), de syndicats membres, d'entreprises adhérentes à un syndicat membre, d'Afnor Certification, d'acteurs économiques...

Le Comité est animé par un président désigné en séance parmi ses membres. Le Secrétariat du Comité est assuré par un représentant de France Chimie.

Le Comité d'éthique se réunit pour répondre aux contestations, réclamations des entreprises évaluées.

6.2 Saisine et décision du Comité d'éthique

Le Comité d'éthique est saisi à la demande d'AFNOR Certification, de France Chimie et/ou de l'entreprise, via un courriel adressé à l'attention du Président du Comité d'éthique à l'adresse Label-RSE-Chimie@francechimie.fr

Le Comité d'éthique se réunit dans un délai de trente (30) jours qui suit la date de sa saisine par courriel.

La ou les Partie(s) concernée(s) (entreprise, AFNOR Certification, et/ou France Chimie) par une saisine du Comité d'éthique est informée de la date de réunion. Elle pourra demander à être entendue par le Comité d'éthique lors de cette réunion.

La décision du Comité d'éthique est notifiée à la/les partie(s) concernée (s) par la décision dans un délai de sept (7) jours qui suit la date de la réunion pendant laquelle la décision a été prise.

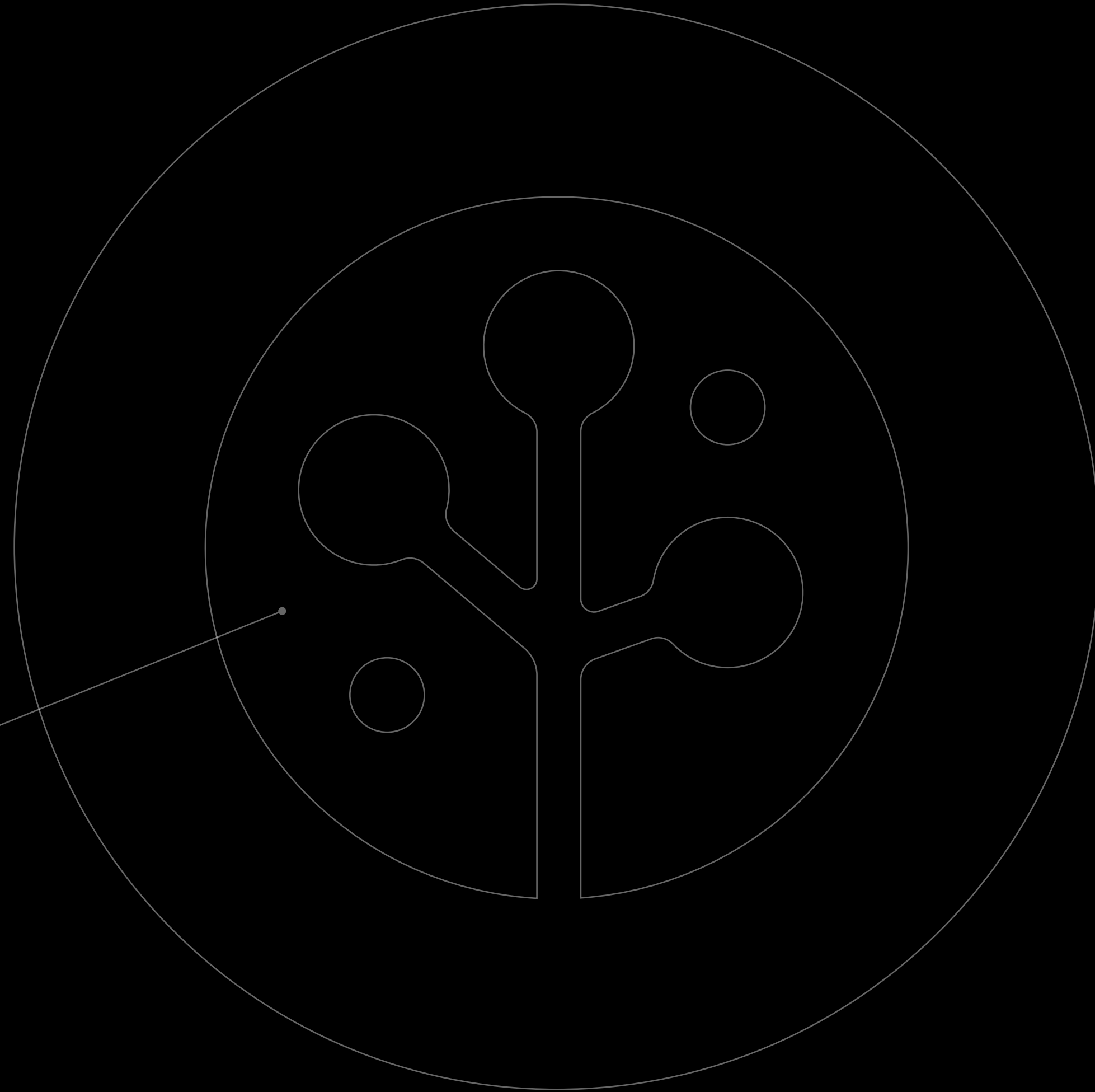
**ANNEXE :
CHARTRE GRAPHIQUE DES LOGOS DU LABEL RSE CHIMIE**

LABEL RSE CHIMIE

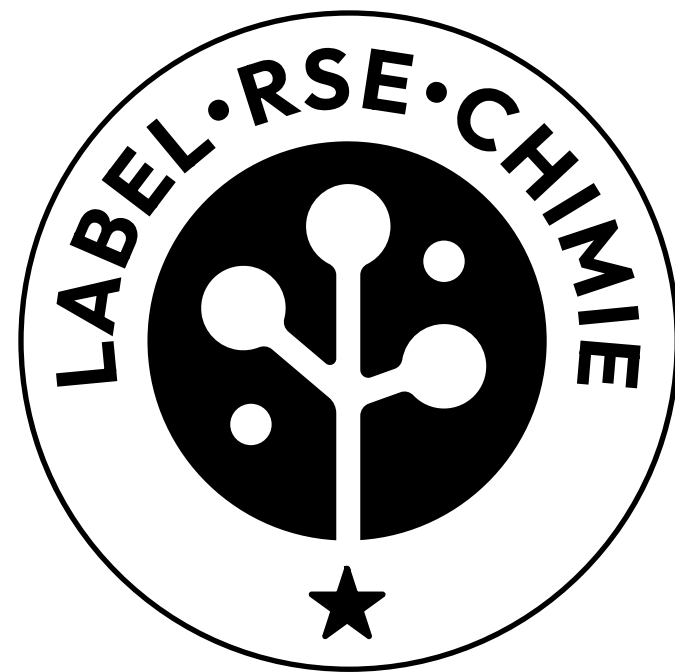
AVRIL 2026

INTRODUCTION

Cette chartre graphique présente les différentes règles d'utilisation du label de France Chimie : "LABEL RSE CHIMIE" ainsi que des exemples d'application. Ce document doit servir de guide pour les entreprises et organismes qui souhaitent utiliser le logo sur leurs différents supports de communication.



LOGOTYPES



NIVEAU ENGAGEMENT



NIVEAU PROGRÈS



NIVEAU MATURITÉ



NIVEAU EXCELLENCE

Chaque version correspond à un niveau d'engagement atteint.

LOGOTYPES (RESERVE)



NIVEAU ENGAGEMENT



NIVEAU PROGRÈS



NIVEAU MATURITÉ



NIVEAU EXCELLENCE

ATTENTION :

Pas de contour noir extérieur
sur la version reserve

La version avec 1 étoile est
uniquement en noir et blanc.



Les versions 2, 3 et 4 étoiles ont une couleur spécifique qui reprend les codes des médailles : bronze, argent et or



BRONZE



ARGENT



OR

COULEURS



NOIR	RO VO BO CO MO JO N100 #00000	
-------------	-------------------------------------	--



BRONZE	R131 V81 B65 CO M38 J50 N49 #835141	R213 V165 B130 CO M23 J39 N16 #D5A582
---------------	---	---



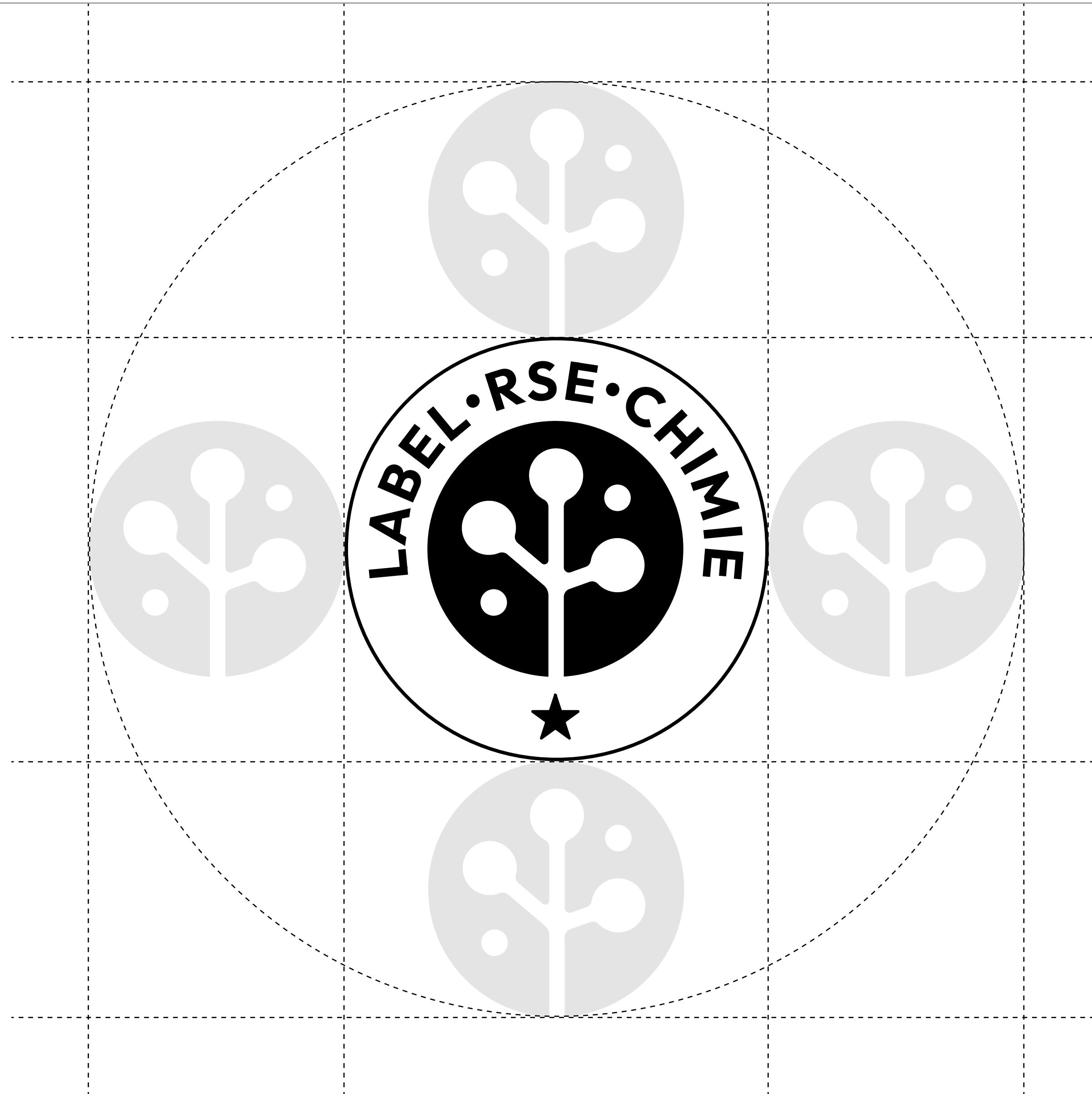
ARGENT	R103 V103 B103 CO MO JO N60 #676767	R199 V199 B199 CO MO JO N22 #C7C7C7
---------------	---	---



OR	R189 V125 B57 CO M34 J70 N26 #BD7D39	R248 V226 B171 CO M9 J31 N3 #F8E2AB
-----------	--	---

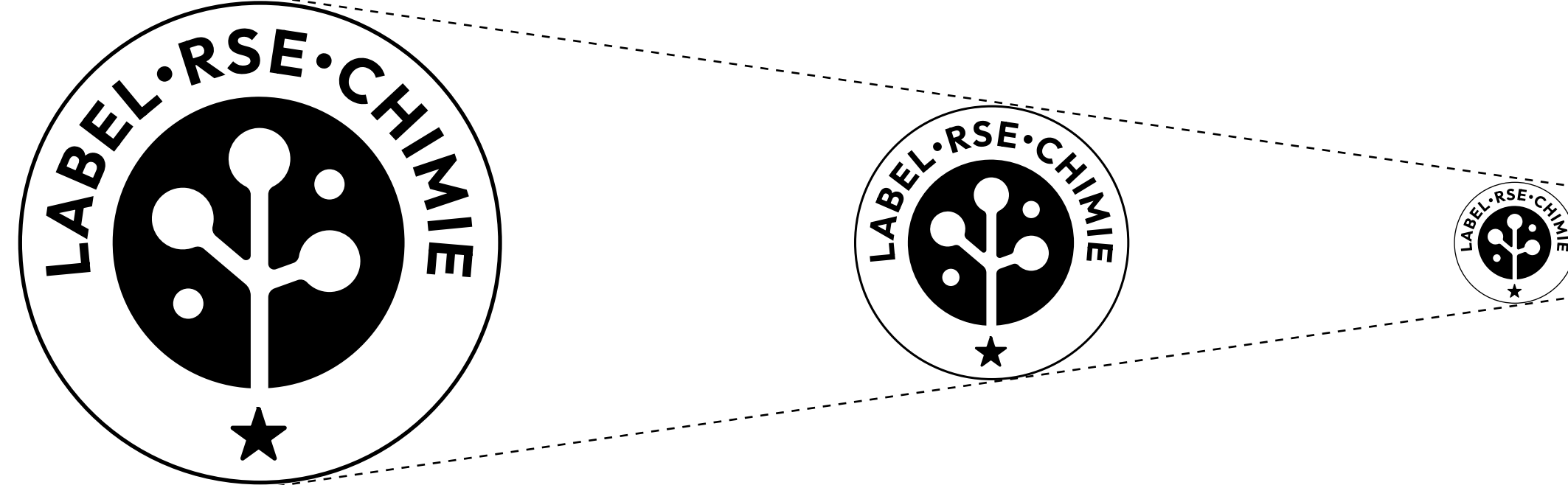
ZONE DE PROTECTION

Pour garantir une bonne lisibilité du logo, il est nécessaire de garder une zone de protection autour de lui. Cette zone correspond à la taille du signe intérieur.



TAILLE MINIMUM

Le lettrage et l'étoile doit toujours **être lisible**, même pour une utilisation en petit sur un support de communication.



Afin de donner un élément de comparaison, la taille minimum du lettrage doit être équivalent à un texte de 8px ou 6pt.

8px → LABEL RSE CHIMIE

CO-BRANDING

Il faut veiller à la bonne lisibilité du logo quand il est utilisé avec un autre logo à côté.



Distance
minimum entre
deux logos

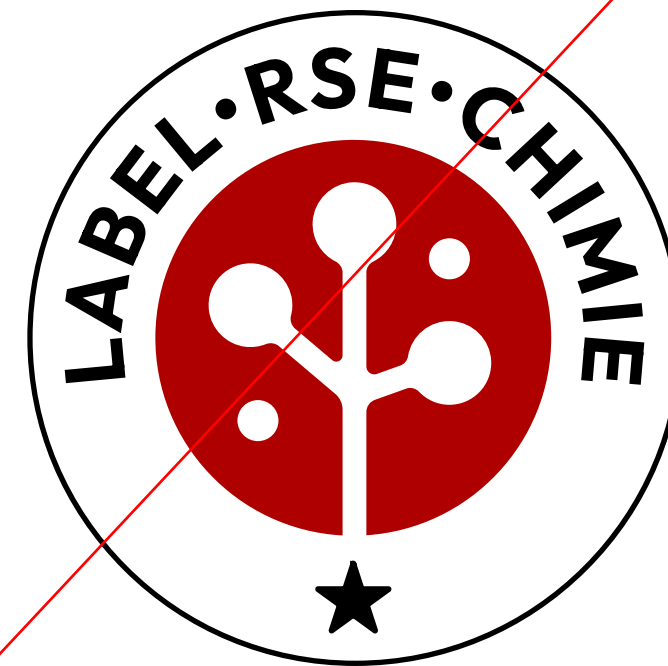
NE PAS FAIRE !



Changer la taille
du contour du
logo



Changer l'angle



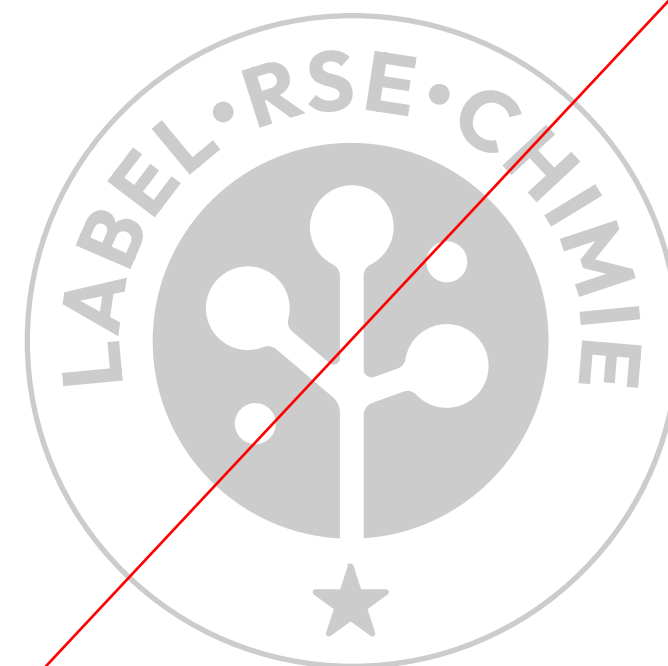
Changer la
couleur



Enlever la
couleur blanche
sous le lettrage
et l'étoile



Déformation



Opacité

UTILISATION DE LA COULEUR

Les logos s'utilisent principalement en couleur.

Néanmoins, il est possible dans le cas d'un document monochrome par exemple de mettre le logo en noir et blanc.



UTILISATION DU SIGNE

Il est possible d'utiliser le signe seul pour l'habillage graphique d'un document par exemple. Dans ce cas il devient un **ornement graphique** issu du logo et peut être utilisé de multiples façons (coupé, tramé, en contour etc...)



UTILISATION DE LA TYPOGRAPHIE

Typographie principale

OUTFIT

Le branding intègre l'utilisation de la typographie OUTFIT en capital ou en bas de casse. Elle est disponible en libre de droit sur google font.

lien de téléchargement :
<https://fonts.google.com/specimen/Outfit>







